



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2549

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon, le Sytral et la société Kéolis dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire Intérieur »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2549 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON, LE SYTRAL ET LA SOCIETE KEOLIS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « MATISSE. LE LABORATOIRE INTERIEUR » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017, le musée des Beaux-Arts de Lyon organise une exposition intitulée « Matisse. Le laboratoire intérieur ».

Artiste reconnu pour ses peintures au chromatisme vibrant et éblouissant, Matisse s'est aussi adonné à la pratique du dessin, discipline quotidienne qui lui a permis de conquérir la plus grande liberté.

L'exposition retracera, autour d'environ 250 œuvres, l'épanouissement de son œuvre dessiné autour de quelques séries : les académies, les dessins au pinceau fauves de 1905-1906, le travail du portrait dans les années 1910, les « Cinquante dessins » ingresques de 1919-1920, annonçant les odalisques de la période niçoise, les dessins au trait transparents de 1935-1937, aussitôt suivis de grands fusains longuement travaillés en 1938-1939, la « floraison » des *Thèmes et Variations* en 1941-1942 et les derniers dessins au pinceau monumentaux des années 1947-1952.

Le travail de dessin de Matisse est cependant si étroitement lié à sa peinture, à sa sculpture, comme bien évidemment à sa pratique de graveur, qu'il ne saurait être regardé séparément. Il devance, prépare, accompagne et prolonge toutes les autres pratiques de Matisse.

Autour de quelques motifs et de quelques figures de modèles, qui constituent autant de dossiers rythmant l'exposition, un certain nombre de peintures et de sculptures majeures sont ainsi mises en relation avec leur environnement dessiné ou gravé, comme elles le furent autrefois dans l'atelier.

Le musée avait déjà présenté les œuvres de Matisse conservées au Centre Pompidou, lors de sa réouverture en 1998, et rend, par cette exposition, un nouvel hommage à l'artiste qui en 1941, subit une opération à Lyon. Matisse en ressortira « ressuscité », riche d'une énergie nouvelle, comme en témoigne l'épanouissement de son œuvre à venir. Particulièrement attaché à la ville, Henri Matisse donnera au musée des Beaux-Arts un ensemble de dessins de la série *Thèmes et variations* et de livres illustrés, qui complètent aujourd'hui, au sein des collections, deux peintures majeures : *Le Portrait de l'antiquaire Georges Joseph Demotte* (1918) et *Jeune Femme en blanc fond rouge* (1946). Les liens de l'artiste avec Lyon seront présentés, en continuité de l'exposition, dans les collections modernes du musée.

Afin d'associer son nom à celui du musée, le SYTRAL a souhaité être parrain de cette exposition afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL, en confiant sa réalisation à la société KEOLIS, selon le dispositif suivant :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL, assisté de KEOLIS	<ul style="list-style-type: none"> - une campagne d'affichettes crochets ; - une campagne d'affiches A4 sur le réseau bus ; - quatre vagues de communication animées sur les réseaux iTCL ; - un lien vers le site www.mba-lyon.fr depuis le site tcl.fr ; - un covering sur une face de l'ascenseur du métro Cordelier et Croix-Rousse. <p>Valorisation : 34 470 € HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 200 entrées gratuites pour l'exposition ; - insérer le logo du SYTRAL sur les supports de communication de l'exposition ; - 100 cartons « le jour de votre choix » pour 2 personnes - présenter un lien vers le site www.tcl.fr depuis le site www.mba-lyon.fr ; - proposer deux visites commentées pour 25 personnes du personnel du SYTRAL ; - proposer quatre visites commentées pour 25 personnes pour les abonnés TCL ; - le billet d'entrée au tarif réduit sur présentation de la carte d'abonnement TECELY. <p>Valorisation : 34 410 € HT.</p>

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL assisté de KEOLIS, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondantes, soit 34 470 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, natures 7062 et 7088.

4. La dépense correspondante, soit 34 410 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2017, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN